

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OPTIGEST PATRIMOINE
ISIN (Part P) : FR0010733261

Société de gestion : OPTIGESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La gestion vise à obtenir une performance supérieure à l'indicateur de référence composé à 50% de l'indice MSCI All Country World Index (ACWI) en euros, dividendes nets réinvestis, et à 50% de l'indice Citigroup WGBI All Maturities en euros, coupons nets réinvestis.

OPTIGEST PATRIMOINE est un FCP de classification « diversifiée » qui est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales.

Le portefeuille du FCP est investi :

- jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement,
- et jusqu'à 30% en FIA de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le portefeuille du FCP est exposé :

- de 0 à 60%, en direct ou via des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement, en actions françaises ou internationales de toutes tailles, tous secteurs et de toutes zones géographiques ; l'exposition aux petites capitalisations boursières n'excèdera pas 12% de l'actif net ;
- de 40% à 100%, en direct ou via des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement, en obligations et autres titres de créances français et internationaux. La notation de ces produits est au minimum « Investment Grade » ou jugée équivalente par la société de gestion, les titres spéculatifs

ou jugés équivalents par la société de gestion représentant un maximum de 20%. La répartition dette privée/dette publique est à la discrétion du gérant. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt (variation du prix d'un emprunt en fonction de la variation de 1% des taux d'intérêt) comprise entre -5 et 10.

Le FCP peut être exposé, via des UCITS ETF, OPCVM ou FIA, aux marchés des métaux précieux, notamment l'or, à hauteur de 10% maximum de son actif net.

L'exposition aux pays émergents n'excèdera pas 30% de l'actif net du fonds

Le FCP est exposé au risque de change à hauteur de 100% de l'actif net.

Le FCP peut utiliser des instruments dérivés afin de couvrir le portefeuille aux risques actions, de taux et/ou de change. Le FCP n'a pas vocation à être surexposé.

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi de bourse ouvré, ou si ce jour est un jour férié légal en France ou un jour de fermeture de la bourse de Paris, le jour ouvré précédent.

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande chaque jour de calcul de la valeur liquidative, avant 11h30.

Le FCP réinvestit les sommes distribuables.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible rendement potentiellement plus faible	1	2	3	4	5	6	7	A risque plus élevé rendement potentiellement plus élevé
---	---	---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM se situe actuellement au niveau « 4 » de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition à des actions internationales, notamment de petites et moyennes capitalisations, échangées sur des marchés dont les standards peuvent s'écarter des normes connues sur les marchés développés. Cette note trouve également son explication dans le fait que le fonds peut intervenir sur des titres de dettes dits spéculatifs.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. L'OPCVM pourra être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec un établissement de crédit. L'OPCVM est donc exposé au risque que

l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations. La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Ainsi, la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP

Risque de crédit : Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances.

L'OPCVM peut être soumis au risque de défaut d'un émetteur, ce risque pouvant affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP

Risque de liquidité : Le risque de liquidité est lié aux investissements en actions de petites capitalisations, en titres dits de haut rendement et aux interventions sur les pays émergents :

Il traduit notamment, le risque de l'OPCVM à ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements, notamment si le gestionnaire de l'OPCVM est dans l'incapacité de vendre rapidement ses positions dans des conditions satisfaisantes. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des Investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,50%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	2,48% de l'actif net
----------------	----------------------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31 décembre 2014.

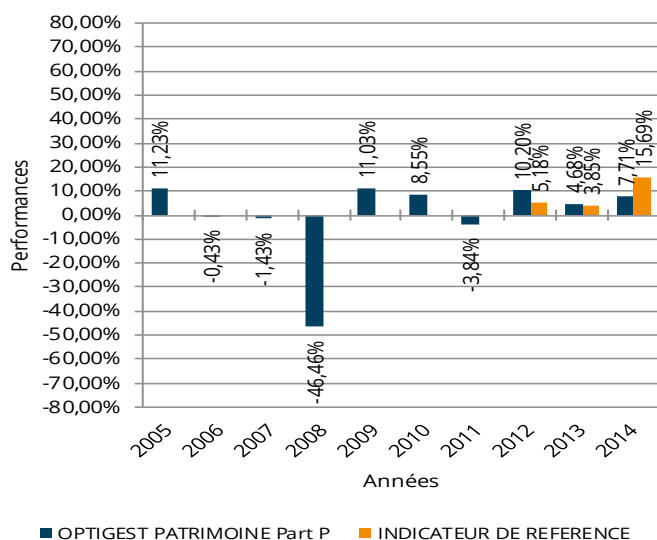
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

PERFORMANCES PASSES



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La part P de OPTIGEST PATRIMOINE a été créée en 2001.

Les performances ont été calculées en EUR.

Jusqu'au 19 décembre 2011, l'OPCVM ne présentait aucun indicateur de référence. A compter de cette date, l'OPCVM a modifié sa stratégie d'investissement et son profil de risque et introduit l'indicateur de référence suivant : 50% de l'indice MSCI All Country World Index (ACWI) en euros, dividendes nets réinvestis, et à 50% de l'indice Citigroup WGBI All Maturities coupons réinvestis en euros.

Depuis sa création et jusqu'au 31 octobre 2014, le fonds ne respectait pas les limites d'investissement et ratios réglementaires de dispersion des risques propres aux OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : BANQUE MARTIN MAUREL

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'ensemble des catégories de parts : de plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de OPTIGESTION - 39, avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 PARIS, ainsi que par Email : cpages@optigestion.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative est tenue à disposition par OPTIGESTION. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce

sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de OPTIGESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Catégories de parts : cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

OPTIGESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/04/2015.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OPTIGEST PATRIMOINE
ISIN (Part I) : FR0011170133

Société de gestion : OPTIGESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La gestion vise à obtenir une performance supérieure à l'indicateur de référence composé à 50% de l'indice MSCI All Country World Index (ACWI) en euros, dividendes nets réinvestis, et à 50% de l'indice Citigroup WGBI All Maturities en euros, coupons nets réinvestis.

OPTIGEST PATRIMOINE est un FCP de classification « diversifiée » qui est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales.

Le portefeuille du FCP est investi :

- jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement,
- et jusqu'à 30% en FIA de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le portefeuille du FCP est exposé :

- de 0 à 60%, en direct ou via des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement, en actions françaises ou internationales de toutes tailles, tous secteurs et de toutes zones géographiques ; l'exposition aux petites capitalisations boursières n'excèdera pas 12% de l'actif net;
- de 40% à 100%, en direct ou via des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement, en obligations et autres titres de créances français et internationaux. La notation de ces produits est au minimum « Investment Grade » ou jugée

équivalente par la société de gestion, les titres spéculatifs ou jugés équivalents par la société de gestion représentant un maximum de 20%. La répartition dette privée/dette publique est à la discrétion du gérant. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt (variation du prix d'un emprunt en fonction de la variation de 1% des taux d'intérêt) comprise entre -5 et 10.

Le FCP peut être exposé, via des UCITS ETF, OPCVM ou FIA, aux marchés des métaux précieux, notamment l'or, à hauteur de 10% maximum de son actif net.

L'exposition aux pays émergents n'excèdera pas 30% de l'actif net du fonds

Le FCP est exposé au risque de change à hauteur de 100% de l'actif net.

Le FCP peut utiliser des instruments dérivés afin de couvrir le portefeuille aux risques actions, de taux et/ou de change. Le FCP n'a pas vocation à être surexposé.

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi de bourse ouvré, ou si ce jour est un jour férié légal en France ou un jour de fermeture de la bourse de Paris, le jour ouvré précédent.

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande chaque jour de calcul de la valeur liquidative, avant 11h30.

Le FCP réinvestit les sommes distribuables.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible rendement potentiellement plus faible	1	2	3	4	5	6	7	A risque plus élevé rendement potentiellement plus élevé
---	---	---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM se situe actuellement au niveau « 4 » de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition à des actions internationales, notamment de petites et moyennes capitalisations, échangées sur des marchés dont les standards peuvent s'écarter des normes connues sur les marchés développés. Cette note trouve également son explication dans le fait que le fonds peut intervenir sur des titres de dettes dits spéculatifs.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. L'OPCVM pourra être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec un établissement de crédit. L'OPCVM est donc exposé au risque que

l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations. La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Ainsi, la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit : Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances.

L'OPCVM peut être soumis au risque de défaut d'un émetteur, ce risque pouvant affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de liquidité : Le risque de liquidité est lié aux investissements en actions de petites capitalisations, en titres dits de haut rendement et aux interventions sur les pays émergents :

Il traduit notamment, le risque de l'OPCVM à ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements, notamment si le gestionnaire de l'OPCVM est dans l'incapacité de vendre rapidement ses positions dans des conditions satisfaisantes. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des Investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,50%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1,59% de l'actif net
----------------	----------------------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31 décembre 2014.

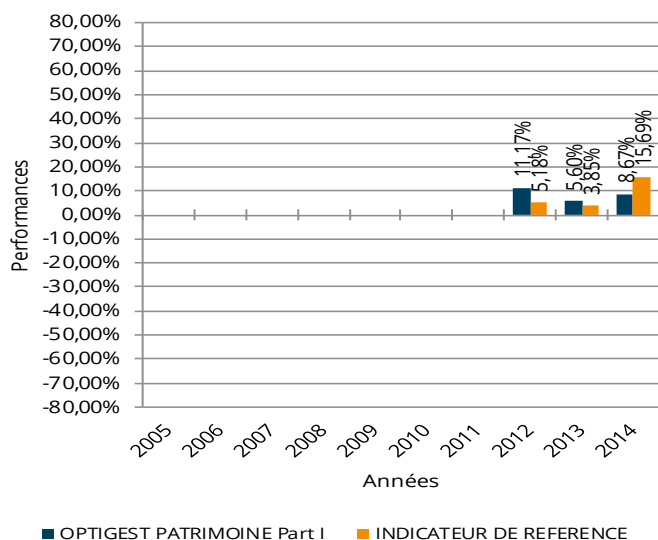
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

PERFORMANCES PASSES



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La part I de OPTIGEST PATRIMOINE a été créée en 2011.

Les performances ont été calculées en EUR.

Jusqu'au 19 décembre 2011, l'OPCVM ne présentait aucun indicateur de référence. A compter de cette date, l'OPCVM a modifié sa stratégie d'investissement et son profil de risque et introduit l'indicateur de référence suivant : 50% de l'indice MSCI All Country World Index (ACWI) en euros, dividendes nets réinvestis, et à 50% de l'indice Citigroup WGBI All Maturities coupons réinvestis en euros.

Depuis sa création et jusqu'au 31 octobre 2014, le fonds ne respectait pas les limites d'investissement et ratios réglementaires de dispersion des risques propres aux OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : BANQUE MARTIN MAUREL

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'ensemble des catégories de parts : de plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de OPTIGESTION - 39, avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 PARIS, ainsi que par Email : cpages@optigestion.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative est tenue à disposition par OPTIGESTION. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce

sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de OPTIGESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Catégories de parts : cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

OPTIGESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/04/2015.

PROSPECTUS

OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE

I – Caractéristiques Générales

- **Forme de l'OPCVM :** Fonds commun de placement
- **Dénomination :** OPTIGEST PATRIMOINE
- **Forme juridique de l'OPCVM et état membre :** Fonds commun de placement de droit français
- **Date de création et durée d'existence prévue :** FCP créé le 8 juin 2001 pour une durée de 99 ans
- **Synthèse de l'offre de gestion :**

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devises de libellé	Souscription initiale minimale	Souscription ultérieure minimale	Souscripteurs concernés
P	FR0010733261	Capitalisation	Euro	1 part	1/10 000 ^{èmes} part	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinées à des investisseurs privés
I	FR0011170133	Capitalisation	Euro	1 part	1/10 000 ^{èmes} part	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinées à des investisseurs institutionnels

- **Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique :**

Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

OPTIGESTION
39, avenue Pierre 1^{er} de Serbie
75008 PARIS
E-mail : informations@optigestion.com

Ces documents sont également disponibles sur le site www.optigestion.com.
Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire au 01 73 11 00 00.

II – Acteurs :

- **Société de gestion :**
OPTIGESTION Société anonyme, siège social 39, avenue Pierre 1^{er} de Serbie - 75008 PARIS
Société de gestion de portefeuille agréée par la commission des opérations de bourse le 24 janvier 1997 sous le n° GP-90002
- **Dépositaire et conservateurs :**
BANQUE MARTIN MAUREL Société anonyme, siège social : 43, rue Grignan 13006 MARSEILLE
Établissement de crédit agréé par le CECEI
- **Commissaires aux comptes :**
PWC Sellam représenté par Frédéric Sellam
Siège social : 63, rue de Villiers – 92908 Neuilly-sur-Seine Cedex
- **Commercialisateur :**
OPTIGESTION

➤ **Délégués :**

La gestion administrative et comptable a été déléguée auprès de :

CACEIS FUND ADMINISTRATION

Siège social : 1-3 place Valhubert – 75013 PARIS

➤ **Conseillers :** Néant

III – Modalités de fonctionnement

1. Caractéristiques générales :

➤ **Caractéristiques des parts :**

Nature du droit attaché à la catégorie de part : chaque part donne droit, dans la copropriété de l'actif et dans le partage des résultats, à une part proportionnelle à la fraction d'actif qu'elle représente.

Modalités de tenue du passif : La tenue du passif est assurée par le dépositaire, la BANQUE MARTIN MAUREL.

Droits de vote : Aucun droit de vote n'est attaché aux parts. Les décisions de vote sont prises par la société de gestion. Le document présentant les conditions dans lesquelles la société de gestion exerce ses droits de vote peut être consulté au siège de la société de gestion ou demandé par courrier à l'adresse de celle-ci.

Décimalisation des parts : Les parts peuvent être fractionnées en dix-millièmes dénommées fractions de parts.

➤ **Date de clôture de l'exercice comptable :** Dernier jour de bourse du mois de décembre.

➤ **Indication sur le régime fiscal :**

Le FCP n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et les plus ou moins-values sont imposables entre les mains de ses porteurs.

Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP, dépend de la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FCP.

En cas de doute sur sa situation fiscale, il est recommandé au porteur de s'adresser à un conseiller spécialisé.

2. Dispositions particulières :

➤ **Codes ISIN :** Parts P : FR0010733261
Parts I : FR0011170133

➤ **Classification :** Diversifiée

➤ **Objectif de gestion :**

La gestion vise à obtenir une performance supérieure à son indicateur de référence composé à 50% de l'indice MSCI All Country World Index (ACWI) en euros, dividendes nets réinvestis, et à 50% de l'indice Citigroup WGBI All Maturities en euros, coupons nets réinvestis.

➤ **Indicateur de référence :**

L'indicateur de référence retenu est composé à 50% de l'indice MSCI All Country World Index (ACWI) en euros, dividendes nets réinvestis, et à 50% de l'indice Citigroup WGBI All Maturities en euros, coupons nets réinvestis. L'indicateur est rebalancé annuellement.

Cet indice composite ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement ou l'allocation d'actifs, mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le fonds.

L'indice MSCI AC World Index est calculé en devises locales (chaque pays est valorisé dans sa devise) et coupons nets réinvestis par Morgan Stanley Capital Investment (Code Bloomberg : NDEEWNR) et converti en euros. Cet indice recoupe environ 45 indices de pays différents dont 24 de pays développés et 21 de pays émergents (données au 31 décembre 2010).

L'indice Citigroup WGBI All Maturities Eur est calculé en euros et coupons nets réinvestis par Citigroup (Code Bloomberg : SBWGEU). Cet indice est représentatif des emprunts obligataires libellés en euros d'émetteurs internationaux d'obligations.

➤ Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales.

Le gestionnaire analyse les critères macro-économiques afin de déterminer l'allocation d'actifs. Sa stratégie d'investissement consiste à partir du général pour atteindre le particulier. L'objectif prioritaire est de sélectionner les classes d'actifs (actions, obligations, dérivés, liquidités) puis les pays, les secteurs et enfin les valeurs.

La sensibilité globale de la partie du portefeuille investie en produits et instruments de taux d'intérêt peut s'écarter sensiblement de celle de l'indicateur de référence. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre -5 et 10.

Cette méthode conduit à une gestion concentrée : Tout en respectant la réglementation en matière de plafonds d'investissement par émetteur, le fonds concentre ses positions sur un nombre limité d'actifs liquides susceptibles de profiter des évolutions macro-économiques anticipées.

La réactivité face aux marchés est privilégiée. Le choix des valeurs mobilières ne sera, sauf dans le cadre des restrictions réglementaires en vigueur, limité ni sur le plan géographique, ni quant aux types de valeurs ou d'instruments, ni quant aux devises en lesquelles elles sont exprimées.

La politique de placement, et plus spécialement l'allocation géographique des investissements et le choix des devises en lesquelles ils sont exprimés, seront déterminés par le gestionnaire du fonds commun de placement d'après la conjoncture politique, économique, financière et monétaire internationale du moment.

2. Les actifs (hors dérivés)

- Actions :

La gestion de la poche actions effectuée en lignes directes s'appuie sur une analyse fondamentale effectuée en interne qui permet notamment au gérant d'effectuer des prises de positions sur une sélection de valeurs, en adéquation avec les objectifs de gestion.

Le Fonds sera exposé au maximum à 60% de l'actif net en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote.

Le Fonds pourra être investi dans des actions et titres assimilés admis à la négociation sur les marchés de la zone euro et/ou internationaux (hors zone euro), y compris sur les marchés émergents, et sur tous secteurs.

- . La part action exposée sur les marchés émergents ne pourra excéder 30% de l'actif net du fonds.
- . La part des actions détenues en direct et dont la capitalisation boursière est inférieure à 5 milliards d'€ au moment de la constitution de la position, ne pourra excéder 12% de l'actif net du fonds.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Investissement de l'actif du fonds commun de placement entre 40% et 100%.

Il s'agit d'obligations et autres titres de créances français et internationaux de toutes sensibilités, notations, durations et zones géographiques confondues (y compris les pays émergents à hauteur de 30% maximum de l'actif). La répartition dette privée/dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps.

Les obligations convertibles ou à warrants donnant droit à des actions sont limitées à 20% du portefeuille.

En règle générale, les émetteurs retenus sont tous « Investment Grade » ou jugés équivalents par la société de gestion. Toutefois le fonds pourra détenir des obligations spéculatives dites « High Yield », ou jugées équivalentes par la société de gestion, à hauteur de 20% maximum de l'actif net. En effet, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPCVM/FIA exposés en titres de taux. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt ainsi pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note ».

OPTIGEST PATRIMOINE

Dans le cadre d'une évolution défavorable des marchés d'actions ou d'anticipations pessimistes à partir de l'analyse macro-économique internationale, le fonds commun de placement pourra être investi dans des obligations à court terme et d'autres placements à court terme notamment les dépôts à vue ou à terme et les certificats de dépôt. Ces investissements auront comme objectif principal d'accroître la liquidité et de réduire la volatilité du portefeuille. Dans cette optique les actifs du fonds commun de placement peuvent être investis au minimum à 0% de l'actif net en actions.

En raison des circonstances et à titre de couverture, le fonds commun de placement pourra donc être investi à 100% en produits monétaires.

- Parts ou actions d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le fonds commun de placement se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et européens ; et jusqu'à 30% maximum de l'actif du Fonds, en parts ou actions de FIA ou de fonds d'investissement répondant aux conditions réglementaires de surveillance des Autorités de Tutelle, de protection des porteurs, de publication de rapports semestriels et annuels, et d'investissement limités à 10% en OPC ou en fonds d'investissement.

Ces investissements seront réalisés, d'une part dans le cadre de la conformité à l'objectif de gestion de OPTIGEST PATRIMOINE, et d'autre part dans le cadre de la gestion de la trésorerie. Les stratégies d'investissement de ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement devront être compatibles avec celles du fonds. Le Fonds pourra notamment investir en UCITS ETF à hauteur de 100% de son actif, offrant une exposition aux marchés d'actions internationaux et aux obligations, simples ou convertibles ou indexés sur un indice d'inflation, de tous pays y compris émergents, de toutes notations voire sans notation, ou jugés équivalents par la société de gestion, et de tous secteurs, notamment les marchés des métaux précieux.

Les OPCVM, FIA et fonds d'investissement offrant une exposition principale aux marchés d'actions des pays émergents représenteront au plus 30% du portefeuille.

Les OPCVM, FIA et fonds d'investissement offrant une exposition principale à des obligations spéculatives dites à haut rendement (« high yield »), ou jugées équivalentes par la société de gestion, représenteront au plus 20% du portefeuille.

Les OPCVM, FIA et fonds d'investissement offrant une exposition principale aux marchés obligataires des pays émergents représenteront au plus 30% du portefeuille.

Les UCITS ETF, OPCVM et FIA offrant une exposition principale aux marchés des métaux précieux, notamment l'or, représenteront au plus 10% du portefeuille.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

3. Les instruments dérivés

✓ **Nature des marchés d'intervention :**

- réglementés,
- organisés,
- de gré à gré.

✓ **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

- taux,
- action,
- change,
- crédit,
- autres risques : volatilité, dividendes.

✓ **Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :**

- couverture,
- exposition,
- arbitrage,
- autre nature.

✓ **Nature des instruments utilisés et stratégies d'utilisation :**

- futures :
 - sur actions et indices actions : couverture du risque actions
 - sur taux : couverture du risque de taux
 - sur devises : couverture du risque de change
- options :
 - sur actions et indices actions : couverture du risque actions, couverture du risque de volatilité des actions

OPTIGEST PATRIMOINE

- sur taux : couverture du risque de taux
- sur devises : couverture du risque de change, couverture du risque de volatilité des devises
- ☑ swaps : swap de taux : couverture du risque de crédit
- ☑ change à terme : couverture du risque de change.
- ☐ dérivés de crédit : néant.
- ☐ autre nature.

Ces opérations seront effectuées dans la limite maximum d'une fois l'actif du FCP.

4. Instruments intégrant des dérivés

Les obligations convertibles ou à warrants donnant droit à des actions sont limitées à 20% du portefeuille.

5. Dépôts

Le fonds peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de 12 mois, ses dépôts contribuant à l'objectif de gestion du fonds en lui permettant de gérer sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Néant.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

- ✓ **Nature des opérations utilisées :**
 - ☑ prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier ;
 - ☑ prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier ;
 - ☑ autre nature : sell and buy back ; buy and sell back.
- ✓ **Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :**
 - ☑ gestion de la trésorerie : au travers de prises en pension de titres ;
 - ☑ optimisation des revenus du FCP ;
 - ☐ contribution éventuelle à la surexposition du FCP ;
 - ☐ autre nature
- ✓ **Effet de levier éventuel :** néant.
- ✓ **Rémunération :** des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions.

➤ Contrats constituant des garanties financières :

- Types de garanties financières autorisées : uniquement en espèces
- Niveau de garanties financières requis : 100% du mark to market restant avec la contrepartie en question
- Politique en matière de décote : non applicable
- Politique de réinvestissement en ce qui concerne les garanties financières en espèces : Il n'y aura pas de réinvestissement en ce qui concerne les garanties financières en espèces

➤ Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- **Risque de perte en capital :**

La performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs. De plus, le capital initialement investi peut ne pas lui être totalement restitué car n'intégrant aucune garantie.

- **Risque Actions :**

Le fonds peut être exposé au maximum à 60% en actions internationales, en cas de baisse des marchés la valeur liquidative du fonds peut baisser.

- **Risque lié à l'investissement dans les pays émergents :**

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse ou une hausse plus importante de la valeur liquidative du FCP.

- **Risque lié à la capitalisation des sociétés :**

L'investissement du fonds sur les marchés de petites et moyennes capitalisations boursières pourra atteindre au maximum 12% de l'actif. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites

OPTIGEST PATRIMOINE

capitalisations boursières (Small caps) sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs, ce qui peut entraîner une baisse ou une hausse plus importante de la valeur liquidative du FCP.

- **Risque lié à la gestion et à l'allocation d'actifs discrétionnaires :**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'allocation d'actifs et la sélection de valeurs ou de fonds. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du FCP peut en outre avoir une performance négative.

- **Risque de taux :**

Le risque de taux correspond au risque de dépréciation de la valeur du capital des obligations. Lorsque les taux montent, la valeur des produits de taux détenus en portefeuille diminuera, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- **Risque de crédit :**

Le fonds peut investir dans les produits de taux. Le risque de crédit correspond au risque de dégradation ou de défaillance de l'émetteur, c'est-à-dire que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- **Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs :**

L'attention des souscripteurs est attirée sur l'investissement en titres à caractère spéculatif dits à « haut rendement », dont la notation est basse ou inexistante et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes, ce qui peut entraîner une baisse ou une hausse plus importante de la valeur liquidative du FCP.

- **Risque lié aux obligations convertibles :**

La stratégie d'investissement permettant d'investir en obligations convertibles, la valeur liquidative du fonds est susceptible de connaître des variations en fonction de l'évolution de la valeur de l'option de conversion (c'est à dire la possibilité de convertir l'obligation en action). La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- **Risque de change :**

Le fonds commun de placement peut investir dans des instruments libellés dans des devises étrangères hors zone euro jusqu'à 100%. Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative baissera.

- **Risque de contrepartie :**

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

- **Souscripteur concerné :**

- Les **parts P** sont destinées à tous souscripteurs. Les parts P pourront notamment servir de support à des contrats d'assurance vie.
- Les **parts I** sont plus particulièrement destinées à des investisseurs institutionnels.

- **Profil type :** Le FCP s'adresse à un type d'investisseur qui est sensible à l'évolution des marchés actions et des marchés des pays émergents, et qui accepte par conséquent une évolution non régulière de prix de la part du FCP.

- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Dans tous les cas, il est fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du FCP.

- **Durée de placement recommandée :** supérieure à 3 ans.

➤ **Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :**

Caractéristiques Parts	Affectation des sommes distribuables
P	Capitalisation intégrale du résultat net et des plus-values nettes réalisées
I	Capitalisation intégrale du résultat net et des plus-values nettes réalisées

➤ **Caractéristiques des parts :**

Les parts sont libellées en euro.

Les parts P sont décimalisées en dix-millièmes de parts.

Les parts I sont décimalisées en dix-millièmes de parts.

➤ **Modalités de souscription et de rachat :**

Caractéristiques Parts	Valeur liquidative d'origine	Montant minimum de la première souscription	Montant minimum des souscriptions ultérieures
P	100 euros	1 part	1/10 000 ^{èmes} part
I	100 000 euros	1 part	1/10 000 ^{èmes} part

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque vendredi (ou le jour ouvré précédent en cas de jour férié légal en France ou de fermeture de la bourse de Paris) avant 11 heures 30 auprès de BANQUE MARTIN MAUREL - 43, rue Grignan - 13006 MARSEILLE - Tél. : 04 91 04 81 44.

Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Le calcul de la valeur liquidative est hebdomadaire le vendredi à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de Paris (suivant le calendrier officiel Euronext). Dans ce cas la valeur liquidative est calculée le jour ouvré précédent.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande à l'adresse de la société de gestion et auprès des guichets de Banque Martin Maurel.

Conditions de passage d'une catégorie de parts à une autre :

Les demandes d'échange sont centralisées chaque jour de valorisation avant 11 heures 30 par le dépositaire. L'échange est effectué sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée. Les éventuels rompus seront soit réglés en espèces soit complétés pour la souscription d'une fraction de parts supplémentaire. Le passage d'une catégorie à l'autre est assimilé à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

➤ **Frais et commissions :**

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoir confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au dépositaire, etc....

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	- Parts P : 4,50% taux maximum - Parts I : 4,50% taux maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

OPTIGEST PATRIMOINE

La commission de souscription indirecte maximale est de 0,5%.

La commission de rachat indirecte maximale est de 0,5%.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net Hors parts ou actions d'OPCVM, FIA et fonds d'investissement dont la banque Martin Maurel est dépositaire	- Parts P : 1,794% TTC maximum - Parts I : 0,90% TTC maximum
Frais indirects maximum	Actif net	2,392% TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Barème maximal Bourse française : 0,7774% TTC par opération à l'exception des obligations pour lesquelles cette commission est de 0,1196% TTC Bourses étrangères : 0,7774% TTC par opération à l'exception des obligations pour lesquelles cette commission est de 0,1196% TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Barème des commissions de mouvements prélevées

Le taux global maximum appliqué pour les transactions sur la bourse française est de 0,7774% TTC et se répartit, après règlement du courtage, dans les proportions indicatives suivantes :

La commission du dépositaire est un taux fixe de 0,1196% TTC plafonnée à 59,80€ TTC pour les ordres français. Le reste revenant à la société de gestion

Le taux global maximum appliqué pour les transactions sur les bourses étrangères est de 0,7774% TTC et se répartit, après règlement du courtage, dans les proportions indicatives suivantes:

La commission du dépositaire est un taux fixe de 34,684 € TTC à 218,868 € TTC selon les pays pour les ordres étrangers. Le reste revenant à la société de gestion.

Frais indirects des OPCVM, FIA et fonds d'investissement cibles

Le fonds pourra investir dans des OPCVM, FIA et fonds d'investissement dont l'ensemble des frais ne dépasseront pas les plafonds maxima suivants :

- frais de gestion fixes : 2,392% TTC de l'actif net.

Procédure de choix des intermédiaires

Chaque année les intermédiaires financiers sont sélectionnés par l'ensemble des gérants de la société de gestion sur la base d'une série de critères de qualité de service (qualité de la recherche, qualité des conseils boursiers, qualité de l'exécution, du traitement administratif des ordres en front office...).

Une liste limitative est établie puis soumise au comité des risques boursiers qui la valide sur le plan du risque de contrepartie.

Rémunération pour les prêts de titres et mises en pension

Cette rémunération dépend des conditions du marché au moment du déclenchement d'une telle opération.

La rémunération de ces opérations est au bénéfice exclusif du FCP.

La politique concernant les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant de ces opérations est la suivante :

La commission perçue pour une opération de cession temporaire de titres correspond à une marge pouvant varier de 0 à 10 points de base selon la périodicité, le montant et les conditions de marchés. La rémunération

OPTIGEST PATRIMOINE

perçue par le Fonds est la différence entre un taux représentatif du marché monétaire diminué de la marge perçue par le négociateur.

Dans tous les cas, le négociateur sera le dépositaire : la BANQUE MARTIN MAUREL.

IV – Informations d'ordre commercial

Les demandes d'information et les documents relatifs au FCP peuvent être obtenus en s'adressant directement à la société de gestion :

OPTIGESTION
39, avenue Pierre 1^{er} de Serbie
75008 PARIS
E-mail : informations@optigestion.com

Les demandes de souscriptions et de rachats relatives au FCP sont centralisées auprès du dépositaire :

BANQUE MARTIN MAUREL
43, rue Grignan
13006 MARSEILLE
Tél. : 04 91 04 81 44

Conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier, l'information relative à la prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans la gestion du FCP figure sur le site internet de la société de gestion et dans les rapports annuels du FCP.

V – Règles d'investissement

Conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier, les règles de composition de l'actif et les règles de dispersion des risques applicables à cet OPCVM doivent être respectées à tout moment. Si un dépassement de ces limites intervient indépendamment de la société de gestion ou à la suite de l'exercice d'un droit de souscription, la société de gestion aura pour objectif prioritaire de régulariser cette situation dans les plus brefs délais, en tenant compte de l'intérêt des porteurs de parts du FCP.

VI – Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

VII – Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des placements collectifs.

La devise de comptabilité du fonds est l'euro.

Les comptes relatifs au portefeuille titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus. Toute sortie génère une plus value ou une moins value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Le FCP valorise son portefeuille à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché de méthodes financières par tous moyens externes : valeurs d'expertise, valeur retenue en cas d'OPA ou OPE, transactions significatives....

La différence valeur d'entrée - valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en "différence d'estimation du portefeuille".

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

➤ Règles d'évaluation des actifs :

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation ci-dessous :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours de clôture connu.

OPTIGEST PATRIMOINE

Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

Les parts ou actions d'OPCVM, FIA et fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé.

Les contrats :

Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

Modalités pratiques

Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par des écrans de consultation de Reuters et des écrans de consultation de la société Bloomberg :

Europe : extraction à 8 h à date de calcul VL +1 pour une cotation au cours de clôture

Les positions sur les marchés à terme fermes à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnels à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

➤ **Méthode de comptabilisation :**

Mode de comptabilisation pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe

Le produit des obligations, des titres participatifs, des effets publics et des créances de toute nature, détenus par le fonds s'entend des produits encaissés entre la date d'acquisition ou de la précédente clôture et la date d'arrêt. Il est inscrit en revenus distribuables selon la méthode des coupons encaissés.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisition de titres

Les frais d'acquisitions sont imputés aux comptes de frais de négociation du FCP.

Mode de calcul des frais de gestion

Les frais de gestion sont imputés au compte de résultat du FCP lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Les frais de gestion recouvrent les charges liées à la gestion financière, à la gestion administrative et comptable, à la conservation des actifs, à la distribution des avoirs et aux contrôles du dépositaire.

Les frais de gestion sont calculés sur la base de l'actif brut déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, FIA et fonds d'investissement du groupe MARTIN MAUREL.